

Qu'est-ce que la RQTH ?

La Reconnaissance de Qualité de Travailleur en situation de Handicap est une reconnaissance administrative du handicap et de la capacité de la personne à occuper un emploi malgré son handicap. Elle est délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Est-ce que cela me concerne ?

On distingue 6 catégories de handicap :

- **Moteur** (entraîne une diminution ou une perte de motricité)
- **Sensoriel** (handicap visuel et/ou auditif)
- **Mental** (entraîne une déficience intellectuelle)
- **Psychique** (dépression, troubles bipolaires, TOC...)
- **Cognitif** (TDAH, troubles Dys, autisme...)
- **Maladies chroniques et invalidantes** (diabète, cancer, épilepsie, troubles musculo squelettiques, endométriose...)

Pour bénéficier notamment :

- de journées d'absence pour faire ou renouveler son dossier
- d'une étude et d'un aménagement facilités de poste et des conditions de travail
- d'une autorisation d'absence pour se rendre à des examens et soins médicaux...

Pourquoi demander une RQTH ?

J'envisage de faire un dossier RQTH mais je me pose des questions. A qui m'adresser ?

Pour en savoir plus, contactez en **toute confidentialité** la Cellule en charge de l'orientation et du conseil sur le Handicap et la Santé au travail ou bien votre référent handicap ou votre service RH local. La Cellule peut également vous accompagner dans vos démarches.



01 84 60 31 01

cellulehandicap@capprofrance.com

<https://cellulehandicap.capprofrance.com>



Magali



Emmanuelle



Cécile



Alix



Dorothée



Pascaline

L'équipe

Cap & Pro France
pour Eiffage
Energie Systèmes